

CLODECO

Conditions générales de prestations de services - Pose de clôtures et portails

ARTICLE 1 : Champ d'application et acceptation des conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes commandes de prestations de services réalisées par la société CLODECO, quel que soit le mode de commande (sur le site internet www.clodeco.net, par téléphone – 05.56.77.56.56, directement auprès du dépôt – 6, Avenue Ferdinand de Lesseps, zone artisanale actipolis, 33610 CANEJAN).

En cas de commande via le site internet précité, il est expressément stipulé que les règles applicables à la vente à distance telles que définies par l'article L 121-16 du Code de la Consommation ne peuvent s'appliquer car il est exigé dans tous les cas un rendez-vous sur place afin d'effectuer toutes les mesures nécessaires aux opérations de pose.

Toute conclusion d'un bon de commande entre le client et la société CLODECO emporte de plein droit l'acceptation sans restriction d'aucune sorte des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : Commande

La commande des produits de la Société CLODECO est matérialisée par la confirmation d'un devis établi à la demande du client sur le site internet www.clodeco.net.

La commande ne sera définitivement confirmée qu'à l'issue du rendez-vous sur place afin de reconnaître les lieux avec le client et d'effectuer les mesures nécessaires aux opérations de pose.

Au plus tard lors de ce rendez-vous sur place, le client fournira au prestataire tous les renseignements relatifs à l'état du terrain, la présence éventuelle d'ouvrage à préserver (canalisation, réseau enterré, etc.) et toute particularité juridique liée au terrain.

Le client s'assure sous sa responsabilité du bornage et de la délimitation de sa propriété préalablement au rendez-vous sur place.

Il fournit au prestataire tout document utile pour déterminer précisément cette délimitation.

Les conditions particulières qui pourraient être accordées à un client ne seront opposables à la Société CLODECO qu'en cas d'acceptation formelle et écrite. Ces conditions particulières ne pourront être considérées par le client comme une dérogation renouvelable et permanente à son profit.

La non application par la société CLODECO à quel que moment que ce soit, d'une quelconque des conditions prévues au contrat, ne pourra être interprétée comme une renonciation à se prévaloir des conditions générales de vente.

Les offres contenues sur le site www.clodeco.net sont valables tant que les produits et les prestations qui s'y rapportent demeurent en ligne et jusqu'à épuisement des stocks.

Les photographies illustrant les produits de la société CLODECO n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs ou des altérations concernant les traitements de ces photographies sont introduites, la responsabilité de la société CLODECO ne pourra en aucun cas engager de ce fait.

Les produits et prestations présentés sur le site www.clodeco.net font l'objet d'un descriptif mentionnant leurs caractéristiques essentielles au sens de l'article L.111-1 du Code de la Consommation.

Les produits et prestations sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité, à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché.

La société CLODECO se réserve le droit d'apporter aux produits et prestations commandés les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R.212-4, 4ème alinéa, du Code de la Consommation.

La société CLODECO se réserve la possibilité de ne pas confirmer une commande pour des motifs légitimes, dont notamment un problème d'approvisionnement concernant la commande reçue, ou si les quantités de produits commandés sont anormalement élevées pour des acheteurs ayant la qualité de consommateur. Le client sera informé dans les plus brefs délais de cet non prise en compte de sa commande.

Toute modification de commande par le consommateur après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation du vendeur.

ARTICLE 3 : Prix

Le prix des prestations est établi exclusivement sur devis à la demande du client et en considération de la particularité des lieux et du type de matériels installés. Sur le devis ainsi établi, les prix sont exprimés en euro toutes taxes comprises.

Tout changement de prix postérieur à la commande est sans effet sur celle-ci.

Le prix est ferme et définitif au taux de TVA en vigueur.

Toute variation de ce taux sera automatiquement répercutée sur la commande.

Le devis comprend également les frais de déplacements, frais d'expéditions et d'emballages des matériels et sont déterminés suivant les produits commandés et le lieu de pose.

ARTICLE 4 : Paiement

Il est expressément stipulé que le client devra verser un acompte égal au montant de la fourniture des matériaux.

Par dérogation avec l'article L.214-1 du Code de la Consommation, le versement d'un acompte correspond à une commande ferme et ne permet à aucune des parties de se libérer de ses obligations.

En cas d'annulation abusives de la commande, par l'une ou l'autre des parties, la partie défaillante sera de plein droit redevable à l'autre partie d'une indemnité forfaitaire égale à 30% du prix de vente hors taxe, sans préjudice du remboursement au client de l'acompte déjà versé en cas de défaillance de la société CLODECO.

Le solde de la commande sera payé suivants l'achèvement des travaux à réception de la facture.

Toute facture non payée à l'échéance, pour qu'elle cause que ce soit, porte intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux annuel égal au taux de l'intérêt légal augmenté de trois points et calculé par mensualité commencée.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériel.

ARTICLE 5 : Délais de réalisation des travaux

Sauf conditions particulières expressément acceptées par CLODECO, la validation de la commande ne pourra intervenir qu'à compter de l'encaissement effectif de l'acompte mentionné à l'article 4.

La prestation interviendra après cet encaissement. La date limite de réalisation est précisée sur le devis et la confirmation de commande. En cas de non-respect de ce délai, le client peut obtenir la résolution de la vente conformément à l'article L.216-2 du Code de la Consommation. Cette résolution ne pourra intervenir si le retard est dû à un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code Civil.

ARTICLE 6 : Sous-traitance

Le client est expressément informé que selon sa charge d'activité de pose, la société CLODECO se réserve le droit d'avoir recours à la sous-traitance avec à un prestataire indépendant. Le client agréé en conséquence ce sous-traitant et en accepte les conditions d'intervention.

ARTICLE 7 : Exécution de la prestation

Préalablement au rendez-vous sur place afin de reconnaître les lieux et les conditions de pose, le client doit impérativement obtenir de la Mairie de son domicile l'autorisation de travaux correspondant à la commande. L'autorisation ainsi délivrée par la Mairie devra être remise impérativement au prestataire au plus tard le jour du rendez-vous de repérage.

Le jour de l'exécution de la prestation, le client doit être présent et s'assurer que les lieux seront librement accessibles par le prestataire pour son intervention.

ARTICLE 8 : Réception des travaux

Le Client s'engage expressément à réceptionner les travaux en présence du Prestataire ou de son sous-traitant. Le Client peut se faire représenter aux opérations de réception par un mandataire à condition d'en prévenir le Prestataire au moins trois jours avant la date fixée pour la réception et de munir la personne mandatée d'un pouvoir écrit et signé.

La date de réception des travaux est fixée d'un commun accord entre le Prestataire et le Client afin que cette date corresponde à la dernière journée d'intervention du prestataire ou de son sous-traitant pour finaliser les travaux.

Le Client s'engage à signer un procès-verbal à l'issue de la réception contradictoire, procès-verbal sur lequel il pourra mentionner les éventuelles réserves sur la conformité des travaux.

En cas de réserve, CLODECO s'engage à intervenir dans un délai de 60 jours à compter de la date de la réception pour envisager la levée des réserves. Un rendez-vous sera organisé avec le Client qui devra être présent ou représenté par un mandataire dans les mêmes conditions que pour la première réception. Au cours de ce rendez-vous, il sera procédé aux travaux que CLODECO jugera nécessaire pour lever les réserves, si celles-ci s'avèrent justifiées. Le Client s'engage à signer, à la suite de ces nouveaux travaux, un nouveau procès-verbal de réception établi contradictoirement entre les parties.

Les réclamations faites au titre des garanties doivent être adressées par courriel au service après-vente, contact@clodeco.net ou par courrier : Société CLODECO 6, Avenue Ferdinand de Lesseps – 33610 CANEJAN.

Le client devra fournir tous les justificatifs (photos, descriptifs etc...) sur ces vices apparents et anomalies relevées.

La Société CLODECO ou toute personne désignée par elle aura toute faculté pour les constater.

En l'absence de réserve précise, le client reconnaît avoir reçu sa livraison conforme à sa commande et en bon état, sans que cela fasse obstacle à l'application ultérieure le cas échéant des garanties conventionnelles ou légales.

ARTICLE 9 : Garanties

1 – Garanties légales

La Société CLODECO garantit que ses prestations et les matériaux utilisés sont conformes aux exigences de sécurité et aux normes en vigueur.

Tout acheteur ayant la qualité de consommateur bénéficiaire, de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la Consommation et de la garantie légale des vices cachés prévus aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Ces textes figurent en annexe des présentes conditions générales.

Au titre de ces garanties, le vendeur professionnel s'engage, au choix du consommateur, à lui rembourser la prestation non conforme ou à lui échanger les produits défectueux ou ne correspondant pas à sa commande en procédant aux nouveaux travaux nécessaires.

2 – Garantie commerciale

Outre les garanties légales ainsi définies, le Client bénéficie d'une garantie commerciale dont les conditions sont les suivantes :

Les travaux réalisés et les produits commercialisés par la Société CLODECO sont garantis contractuellement à partir de l'achèvement des travaux contre toute défectuosité et ce pendant une durée d'un an.

Le client doit fournir un justificatif de la défectuosité des travaux ou pièces concernées (photos, échantillon, retours etc...) pour examen par la Société CLODECO.

Après cet examen du bien-fondé de la défectuosité ou non-conformité, la Société CLODECO décide s'il y a lieu d'activer la garantie qui comprend la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses, en incluant les frais de transports.

L'échange d'une pièce ou sa remise en état ne prolonge pas la durée de la garantie des travaux ou produits.

Les défauts apparents qui n'ont pas été signalés conformément aux articles ci-dessus ne sont pas garantis par la Société CLODECO.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les conséquences d'une mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, les dégâts survenus suite à des phénomènes climatiques : tempête, poids de la neige, grêle, orage etc. ou terrestre : dégâts provoqués par des végétaux, mouvements de sols, inondations ou accidentel.

ARTICLE 10 : Réserve de propriété

La Société CLODECO se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement complet du prix, c'est-à-dire l'encaissement effectif de ce prix.

Le client s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits livrés.

ARTICLE 11 : Propriété intellectuelle

La Société CLODECO est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le site www.clodeco.net et du droit de diffuser les informations figurant sur le catalogue de son site et notamment les photographies.

En conséquence, toute reproduction totale ou partielle du site est strictement interdite ainsi que les éléments contenus sur le site y compris les marques, logos, photographies, articles.

La Société CLODECO engagera des poursuites contre toute personne qui portera atteinte à ses droits et aux présentes conditions générales.

ARTICLE 12 : Information nominative et droit d'utilisation en vue de promotion

Les informations nominatives demandées au client sont indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes et l'établissement des factures.

A cette fin, des informations pourraient être communiquées au partenaire contractuel de la Société CLODECO.

Aussi, le client peut s'opposer à une telle communication et dispose conformément à la loi « informatique et liberté » d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne en adressant un email contact@clodeco.net.

Sauf mention contraire explicite du client, la Société CLODECO se réserve le droit d'utiliser et/ou de reproduire à titre de référence les photographies, les commentaires, les avis du client, concernant les produits achetés auprès de la Société CLODECO, sur le site internet ainsi que sur tous ses documents promotionnels.

ARTICLE 13 : Règlements des litiges

Toute réclamation doit être adressée au service consommateur, par courrier : Société CLODECO 6, Avenue Ferdinand de Lesseps – 33610 CANEJAN.

Pour tout litige relatif au bon de commande et aux présentes conditions générales, le Tribunal compétent sera le lieu du domicile du défendeur ou celui du lieu d'exécution des travaux.

Le présent contrat et les conditions générales le régissant sont soumis à la loi française.

ANNEXE : Rappel des textes sur les garanties légales

Article L217-4 du code de la consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.